Comment rencontrer un travailleur social de la Caf ?

Contact systématique en cas de changement de situation de l'allocataire ou si besoin :

- Caf.fr : Accueil > Allocataires > Ma Caf > Etre accompagné par un travailleur social
- 32 30

Seules les demandes correspondant aux offres pourront être prises en charge

Pour toute demande concernant le dossier allocataire :
Allocataires : caf.fr > Mon compte
Partenaires conventionnés : caf.fr > Mon compte partenaire

Contacter la Caf :
Par messagerie depuis l'espace personnel Caf.fr
Par téléphone : 32 30



Retrouvez le nouveau Guide des Aides Individuelles aux familles ainsi que l'ensemble des imprimés de demandes d'aides sur le site caf.fr/professionnels.

Octobre 2026



ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Seine-Maritime

L'offre de travail social en Caf de Seine-Maritime

Pour les familles allocataires avec enfant(s)*
lors d'évènements fragilisants

- Séparation
- Naissances multiples
- Décès d'un enfant ou d'un parent
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA
- Impayé de loyer

A destination des partenaires de la Caf

*enfant(s) né(s) ou à naitre

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles dans différents lieux d'accueil. Les interventions peuvent être individuelles et/ou collectives. Ils reçoivent uniquement sur rendez-vous.

National

Séparation

POUR QUI ?

Parents dans une situation de séparation en cours ou à venir

- Soutenir le/les parent(s) dans l'organisation familiale et le nouveau projet de vie
- Lutter contre les violences intra-familiales
- Favoriser l'accès au droit commun dans l'intérêt de l'enfant

Décès enfant/conjoint

POUR QUI ?

Familles dont un des parents est décédé
Familles dont un des enfants âgés de 0 à 25 ans est décédé (si à charge au sens des prestations et non salarié)

- Accompagner la famille dans le processus de deuil et la construction d'une nouvelle organisation
- Soutenir la famille dans les différentes démarches liées au décès

Impayés de loyer

POUR QUI ?

Allocataires bénéficiaires de l'Allocation logement à caractère familial (Alf) en impayé de loyer (bailleurs privés)

- Favoriser le maintien dans le logement et prévenir la suspension de l'allocation logement
- Prévenir les expulsions locatives

Local

Naissances multiples

POUR QUI ?

Parents ayant déclaré une grossesse multiple

- Permettre aux parents d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions
- Accompagner les familles dans la construction d'une nouvelle organisation familiale

Accompagnement des bénéficiaires du RSA

Dans le cadre d'une convention signée avec le Département, nous accompagnons des monoparents bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. L'orientation est réalisée par les services du Département.